

France : Comment naissent les lois ?

Date de diffusion
23/06/2012
Dossier 302

Niveau avancé / B2

Thème : Politique

Objectifs communicatifs :
1. Mutualiser ses connaissances.
2. Comprendre le reportage en détail.
3. Rédiger un résumé.
4. Faire un exposé.

Objectifs linguistiques :
1. Jouer avec les mots clés.
2. Définir des termes politiques.

Objectif interculturel :
1. Découvrir le mécanisme législatif en France.

Suggestions d'activités pour la classe

Suggestion de mise en route :
Écrire la question suivante au tableau : Quelles grandes institutions françaises se trouvent au palais Bourbon et au palais du Luxembourg à Paris ?
Constituer de petits groupes. *Répondez à la question écrite au tableau.*
Laisser les apprenants échanger leurs connaissances puis mettre en commun à l'oral les propositions.
Cette activité sert de préambule et permet de découvrir le thème du reportage.

Pistes de corrections / Corrigés :
Le Sénat siège au palais du Luxembourg. C'est une assemblée politique législative où les sénateurs se réunissent. En France, le Sénat est l'une des deux chambres qui constituent le Parlement, l'autre étant l'Assemblée nationale.
L'Assemblée nationale siège au palais Bourbon. Son rôle principal est de débattre, d'amender et de voter les lois. Cette institution a aussi le pouvoir de renverser le gouvernement.

Suggestion pour l'activité 1 :
Préciser aux apprenants qu'ils ne doivent pas utiliser leur dictionnaire mais qu'ils peuvent donner des exemples pour que leurs définitions soient plus claires.
À deux. *Faites l'activité 1.*
Avant de procéder à la mise en commun à l'oral, demander aux apprenants de comparer leurs réponses avec celles de leur voisin(e). En guise de correction, rédiger au tableau pour chaque mot une définition commune sur propositions des apprenants et veiller à ce qu'ils en comprennent bien le sens car ces mots sont essentiels à une bonne compréhension du reportage.
Cette première activité de vocabulaire a pour objectif de préparer les apprenants à la réception du document en les amenant à découvrir et travailler sur le lexique politique, très présent dans ce reportage.

Pistes de corrections / Corrigés :
Un D É P U T É — Un P R O J E T de loi — Une C O M M I S S I O N parlementaire
Une P R O P O S I T I O N de loi — Un S É N A T E U R — Un A R T I C L E de loi
L' A S S E M B L É E nationale — Le S É N A T — Un A M E N D E M E NT
Un amendement : Une modification, un changement apporté à une future loi
Une commission parlementaire : Une séance de travail des députés en petits groupes sur un thème précis
Une proposition de loi : Une loi proposée par les députés ou les sénateurs

Un projet de loi : Une loi proposée par le Premier ministre
La navette parlementaire : Le passage de la future loi d'une chambre à l'autre jusqu'à ce que les députés et les sénateurs se mettent d'accord. […]

Suggestion pour l'activité 2 :
Préciser aux apprenants qu'ils vont devoir prendre des notes sur le reportage et donc porter leur attention sur les images aussi bien que sur le commentaire. Si besoin, leur rappeler les règles élémentaires de la prise de notes : ne pas écrire les phrases entièrement et ne pas mettre d'article, utiliser des abréviations ainsi que des signes comme les flèches ou les signes mathématiques. Montrer le reportage, en cachant les sous-titres.
Faites l'activité 2.
Pour mise en commun, recueillir les propositions à l'oral. Montrer à nouveau le reportage en cas de désaccord et laisser les apprenants se mettre d'accord sur les bonnes réponses.
Il s'agit ici de permettre aux apprenants de tester leur compréhension globale du document grâce à la prise de notes en langue étrangère.

Pistes de corrections / Corrigés :
Étape 1 : Le Premier ministre, les députés ou les sénateurs proposent une nouvelle loi.
Étape 2 : Les députés examinent et modifient la future loi en petits groupes.
Étape 3 : Les députés examinent tous ensemble et discutent des modifications apportées.
Étape 4 : La future loi doit aussi être discutée et adoptée par le Sénat. Les députés et les sénateurs doivent se mettre d'accord sur le même texte.
À la fin : Le président de la République rend la loi officielle, publique.

Suggestion pour l'activité 3 :
Inviter les apprenants à lire les questions puis montrer le reportage en cachant les sous-titres.
Faites l'activité 3.
Avant de procéder à la mise en commun, demander aux apprenants de comparer leurs réponses avec celles de leur voisin(e). Puis, inviter les apprenants les plus faibles, mais ayant les bonnes réponses, à les écrire au tableau. Laisser les apprenants se mettre d'accord sur les bonnes réponses et les inviter à justifier leurs propositions.
Cette activité va permettre aux apprenants d'autoévaluer leur compréhension détaillée du reportage.

Pistes de corrections / Corrigés :
1. Un projet de loi est proposé par le Premier ministre, le gouvernement, alors qu'une proposition de loi est proposée par les députés, les sénateurs.
2. Guy Carcassonne explique qu'en commission la loi est examinée article par article, dans les moindres détails, donc c'est vraiment à ce moment-là qu'elle est fabriquée.
3. La navette parlementaire est le va-et-vient de la future loi entre les députés et les sénateurs.
4. La navette parlementaire s'arrête quand les deux chambres ont adopté le texte dans les mêmes termes.

Suggestion pour l'activité 4 :
Rappeler aux apprenants que pour un résumé, ils doivent garder seulement les informations les plus importantes relevées au cours des activités précédentes.
Faites l'activité 4.
Avant de ramasser les feuilles, demander aux apprenants d'échanger leur production avec celle de leur voisin(e). Les inviter à en faire une relecture orthographique et syntaxique puis à en informer les auteurs pour qu'ils apportent les corrections nécessaires. Si le temps le permet, relever les fautes les plus significatives et prévoir une séance d'autocorrection.
Cette activité a pour but de vérifier que les apprenants ont bien saisi le contenu du reportage en leur faisant reprendre dans une production personnelle les éléments vus précédemment, comme le vocabulaire.

Pistes de corrections / Corrigés :
En France, Le Premier ministre, les députés, les sénateurs et le président de la République font la loi. Il existe quatre étapes. Tout d'abord, le Premier ministre, les députés ou les sénateurs proposent une nouvelle loi. […]

Suggestion pour l'activité 5 :



Les apprenants doivent faire des recherches pour réaliser cette activité (Internet ou médiathèque) : il est donc préférable de leur donner cette tâche à la maison pour ne pas empiéter sur le temps de cours.
- Cas 1 : les apprenants sont tous de la même nationalité.
À deux. *Faites l'activité 5 de la fiche à l'écrit.*
Ramasser les feuilles et relever les fautes les plus significatives pour une séance d'autocorrection avec les apprenants.
- Cas 2 : il y a plusieurs nationalités dans la classe.
En groupe de même nationalité. *Faites l'activité 5 de la fiche à l'oral.*
Un porte-parole présente oralement le dispositif législatif du pays des membres de son groupe.
Si le temps le permet, relever les fautes les plus significatives pour une séance d'autocorrection avec les apprenants.
Cette activité a pour but d'amener les apprenants à réfléchir sur la situation dans leur propre pays.

Pistes de corrections / Corrigés :
Dans mon pays, la Belgique, Le projet de loi est d'initiative gouvernementale et doit être soumis au Conseil d'État, qui dispose d'un délai d'un mois avant de rendre un avis consultatif, tandis qu'une proposition de loi est d'initiative parlementaire. […]

Pour aller plus loin :
Pour en savoir plus sur les grandes institutions de la Ve République en France, visitez le site http://www.curiosphere.tv et tapez « Politique mode d'emploi » dans l'onglet de recherches. Choisissez ensuite le sujet que vous voulez regarder.

